ID: 074-200036440-20240410-D24_04_10_35-DE

Publié le 17/04/2024





SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE 85, route de Serry ZA de Findrol 74250 FILLINGES

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 MARS 2024 À MÉGEVETTE

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Mégevette :

Pour le Président empêché, sous la présidence de Monsieur Antoine VALENTIN, 1^{er} Vice-Président, du point 1 jusqu'au point 7 de l'ordre du jour :

Date de convocation du Comité: 1er mars 2024

Délégués titulaires en exercice : 30 Délégués titulaires présents : 20

Délégués suppléants remplaçants présents : 8

Délégués présents : 28

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 2 Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 30 Délégués titulaires absents non remplacés : 0

Secrétaire élu : Jean-Baptiste MOLLIAT

<u>Présents</u>: Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Rodolphe ARNOULD, Régine REMILLON, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Max MEYNET CORDONNIER et Guillaume PAPI

<u>Dépôts de pouvoirs</u> : Aline WATT CHEVALLIER à Mélanie LECOURT, Frédéric MARMOUX à Gianni GUERINI

Absent excusé: Régis LAMURE

Etaient également présents à l'Assemblée : Gilles BERLIER et Francis GOY

Arrivée de Patrick GAVARD à partir du point n° 3 Arrivée de Thibaud MEYNET à partir du point n° 6

Sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN, Président, à partir du point 8 :

Date de convocation du Comité: 1er mars 2024

Délégués titulaires en exercice : 30 Délégués titulaires présents : 21

Délégués suppléants remplaçants présents : 7

Délégués présents : 28

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 2 Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 30 Délégués titulaires absents non remplacés : 0

Secrétaire élu : Jean-Baptiste MOLLIAT

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID: 074-200036440-20240410-D24_04_10_35-DE

<u>Présents</u>: Sarah BARBIER, Denis DUPANLOUP, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Patricia DEAGE, Rodolphe ARNOULD, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Pierre CHAUTEMPS, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Michel BERTHET, Jean-Claude GERVAIS, Bruno FOREL, Barthelemy GONZALEZ RODRIGUEZ, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Max MEYNET CORDONNIER et Guillaume PAPI

<u>Dépôts de pouvoirs</u> : Aline WATT CHEVALLIER à Mélanie LECOURT, Frédéric MARMOUX à Gianni GUERINI

Absent excusé: Régis LAMURE

<u>Etaient également présents à l'Assemblée</u> : Régine REMILLON, Gilles BERLIER et Francis GOY

Arrivée de Lucas PUGIN à partir du point nº 8

Heure d'ouverture de séance : 19H40

Heure de clôture de séance : 20H30

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 17 janvier 2024
- 2. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 7 février 2024
- 3. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
- 4. Prochaine réunion
- 5. Comptes de gestion 2023
- 6. Comptes administratifs 2023
- 7. Report des résultats
- 8. Budgets primitifs 2024
- 9. Participations communales et intercommunales
- 10. Marché public 2024MAPA01 ITV / Curage dans le cadre de l'étude ECP Autorisation de lancement
- 11. Marché public 2024MAPA02 Travaux Eau potable et assainissement Autorisation de lancement
- 12. Convention de partenariat pour la constitution du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) avec le SYANE
- 13. Décision de contribuer à la gestion et la préservation de la ressource en eau
- 14. Mise à jour du tableau des effectifs
- 15. Modification d'un représentant délégué de la CC4R au SRB
- 16. Questions diverses



17. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D24_03_13_17

OBJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 JANVIER 2024

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 17 janvier 2024 à Contamine-sur-Arve.

Délibération n° D24_03_13_18

OBJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 FÉVRIER 2024

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 7 février 2024 à Scientrier.

Délibération n° D24 03 13 19

OBJET: PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à HABÉRE-POCHE, le 10 avril 2024.

Délibération n° D24_03_13_20

OBJET: BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE DÉCLARER que le compte de gestion du budget principal assainissement, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° D24_03_13_21

ID: 074-200036440-20240410-D24_04_10_35-DE

OBJET: BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2023

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE DÉCLARER que le compte de gestion du budget annexe eau potable, dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° D24 03 13 22

COMPTE **OBJET: BUDGET** PRINCIPAL **ASSAINISSEMENT ADMINISTRATIF 2023**

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du Budget Principal Assainissement de l'année 2023, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLÉS	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 825 758,16				2 825 758,16
Opérations	7 057 110,91	7 414 548,46	8 402 558,65	7 850 165,68	15 459 669,56	15 264 714,14
de l'exercice						
TOTAUX	7 057 110,91	10 240 306,62	8 402 558,65	7 850 165,68	15 459 669,56	18 090 472,30
Résultats de clôture	101 St. 500 M	3 183 195,71	552 392,97		552 392,97	3 183 195,71
Restes à réaliser			3 749 055,80	3 150 225,10	3 749 055,80	3 150 225,10
TOTAUX CUMULÉS		3 183 195,71	4 301 448,77	3 150 225,10	4 301 448,77	6 333 420,81
RÉSULTATS DÉFINITIFS		3 183 195,71				2 031 972,04

DE CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DE CONSTATER que le compte administratif du Budget Principal Assainissement de l'année 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 031 972,04 €.

Délibération n° D24_03_13_23

OBJET: BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du compte administratif du Budget Principal Assainissement de l'année 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID: 074-200036440-20240410-D24_04_10_35-DE

LIBELLÉS	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		2 825 758,16				2 825 758,16
Opérations de l'exercice	7 057 110,91	7 414 548,46	8 402 558,65	7 850 165,68	15 459 669,56	15 264 714,14
TOTAUX	7 057 110,91	10 240 306,62	8 402 558,65	7 850 165,68	15 459 669,56	18 090 472,30
Résultats de clôture		3 183 195,71	552 392,97		552 392,97	3 183 195,71
Restes à réaliser			3 749 055,80	3 150 225,10	3 749 055,80	3 150 225,10
TOTAUX CUMULÉS		3 183 195,71	4 301 448,77	3 150 225,10	4 301 448,77	6 333 420,81
RÉSULTATS DÉFINITIFS		3 183 195,71				2 031 972,04

DE CONSTATER aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser,

D'ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

DE CONSTATER que le compte administratif du Budget Principal Assainissement de l'année 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 031 972,04 €.

Délibération n° D24 03 13 24

OBJET: BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - REPORT DE RÉSULTATS

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement	2 534 300,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	3 183 195,71
A) EXCEDENT AU 31/12/2023 Exécution du virement à la section d'investissement (1) Affectation complémentaire en réserves Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 151 223,67 2 031 972,04
B) DEFICIT AU 31/12/2023 • Déficit à reporter	

Délibération n° D24_03_13_25

OBJET: BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - REPORT DE RÉSULTATS

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID: 074-200036440-20240410-D24_04_10_35-DE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

Pour mémoire : prévisions budgétaires Virement à la section d'investissement	4 682 300,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	5 934 268,74
C) EXCEDENT AU 31.12.2022 Exécution du virement à la section d'investissement (1) Affectation complémentaire en réserves Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	528 879,12 5 405 389,62
D) DEFICIT AU 31.12.2022 • Déficit à reporter	

Délibération n° D24_03_13_26

OBJET: BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le budget primitif principal de l'assainissement pour 2024 par chapitre, qui s'élève à :

Exploitation :

9 300 000 €

• Investissement:

11 580 000 €.

Délibération n° D24_03_13_27

OBJET: BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - BUDGET PRIMITIF 2024

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le budget primitif principal de l'eau potable pour 2024 par chapitre, qui s'élève à :

Exploitation :

13 560 000 €

Investissement :

10 685 000 €.

Délibération n° D24_03_13_28

OBJET: PARTICIPATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER la grille de répartition des charges communales et intercommunales pour 2024 selon le tableau annexé à la délibération,

DE REVOIR les pourcentages chaque année lorsque les éléments de calcul varieront.



Délibération n° D24_03_13_29

OBJET: MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA01 - ITV / CURAGE DANS LE CADRE DE L'ETUDE ECP - AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commande, pour un montant maximum de 250 000 € HT sur la durée totale du marché,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif,

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D24_03_13_30

<u>OBJET</u>: MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA02 - TRAVAUX EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer le marché public 2024MAPA02 de travaux d'eau potable et d'assainissement,

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, et du Département de la Haute Savoie,

DE CONSTATER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

D'AUTORISER le Président à signer les conventions de financement.

Délibération n° D24_03_13_31

OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CONSTITUTION DU PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS) AVEC LE SYANE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la convention tripartite de mise à disposition du PCRS avec le SYANE et la RGD,

D'AUTORISER le Président à signer ladite convention annexée à la présente délibération,

D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° D24 03 13 32

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID: 074-200036440-20240410-D24_04_10_35-DE

OBJET : DÉCISION DE CONTRIBUER À LA GESTION ET LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE CONTRIBUER à la gestion et à la préservation de la ressource en eau.

Délibération n° D24_03_13_33

OBJET: MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE SUPPRIMER les trois postes vacants suivants :

- d'assistant Finances-marchés publics sous CDD de droit public d'un an (cat. B/C),
- de technicien assainissement sous CDD de droit public de 4 mois (cat. B/C),
- de technicien projeteur de droit public (cat. B/C),

DE MODIFIER un poste permanent d'assistant technico-administratif de droit public pour l'ouvrir aux cadres d'emplois d'adjoints administratifs et rédacteurs (cat. B/C),

D'APPROUVER le tableau mis à jour des effectifs du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (joint en annexe),

D'ACCEPTER les recrutements de contractuels sur l'ensemble des emplois permanents du Syndicat lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Délibération n° D24 03 13 34

OBJET : MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS DÉLÉGUÉS DE LA CC4R AU SRB

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER la désignation de Monsieur Jean-Claude GERVAIS en qualité de délégué titulaire représentant la Communauté de Communes des Quatre Rivières au Syndicat des Rocailles et de Bellecombe,

D'APPROUVER la désignation de Monsieur Guillaume PAPI en qualité de délégué suppléant au rang n° 6 représentant la Communauté de Communes des Quatre Rivières au Syndicat des Rocailles et de Bellecombe,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Baptiste MOLLIAT

Le Président du Syndicat,

Lucas PUGIN